

Paris, 30. 9. l'an 1818.

Ministère
de
l'Intérieur.

Monsieur, je vous adresse une lettre
qui vous est écrite par M. le Secrétaire p. e. de l'Académie
Royale des B. arts au nom de cette compagnie.
Il y joint le rapport des jugemens qu'elle a portés
sur le ouvrage des pensionnaires de l'Académie
le cours de cette année. Je vous engage à donner
connaissance de ce rapport à chacun d'eux, pour
ce qui le concerne.

L'Académie a arrêté d'ajouter aux réglemens
relatifs aux études des pensionnaires un article
portant : « Les peintres seront tous dorénavant
d'envoyer tous les ans, avec leur figure d'étude
ou miniature, une esquisse de composition peinte
et plusieurs dessins faits d'après nature et d'après
l'antique. »

J'ai approuvé ces dispositions, et je vous
prie de veiller à ce qu'elles soient punctuellement
exécutées.

J'ai l'honneur de vous offrir,
Monsieur, l'assurance de ma considération.
Le Secrétaire p. e. de l'Académie.
Lafitte

M. Choiron, Secrétaire de l'Académie de France à Rome.